

de l'islam, dénaturée au cours des siècles, freine la liberté de l'esprit et par conséquence le progrès et le développement économique du pays. Un autre facteur rétrograde c'est le régime tyrannique qui étrangle la liberté de pensée, de parole et de l'action. Le manque de liberté de pensée attire le manque de liberté de la presse libre et bien prospérante, dont la conséquence est le manque d'une critique positive et, ce qui s'ensuit, le manque d'une progression quelconque. Les peuples qui jouissent de leurs libertés se développent et prospèrent. Le manque d'associations et d'organisations sociales en Iran est encore un obstacle de plus dans son développement civilisateur.

Sous l'influence de ces réflexions l'auteur tombe d'un demi-sommeil et dans ce moment apparaît sous ses yeux une immense assemblée de peuples de toutes les races (chapitre I). Chacun de ces peuples est tellement occupé de son travail et de ces affaires qu'il n'a ni le temps ni l'envie d'entrer dans le terrain de ses voisins. Au milieu de cette énorme assemblée l'auteur aperçoit un trône magnifique et là-dessus un personnage étrange vêtu en noir et avec *kolah* blanc sur la tête. C'est le Créateur du ciel et de la terre en personne (chap. II). Aḥwond Mollā Fathālī reconnaît avec facilité que sous son regard se déroule l'acte du Jugement Dernier, pendant lequel seront jugés tous les peuples de la terre. Devant le tribunal suprême les Juifs se trouvent accusés surtout de l'usure et de la déformation du Décalogue, dans lequel d'ailleurs l'auteur introduit certaines recommandations du Nouveau Testament. Les Juifs au contraire se plaignent au Moïse de nombreuses et cruelles persécutions qu'ils ont subi au cours de l'histoire. Moïse les assure, sans le ménager, de leurs propres fautes et de leur propre culpabilité. Beaucoup parmi les peuples jugés se font connaître comme des avares qui regrettent leur argent laissé sur la terre. Une partie d'eux, selon la sentence divine, passe à l'Enfer au milieu de cris et de lamentations, et l'autre au Paradis (chap. III). Dans la scène suivante nous suivons avec l'auteur, le Jugement Dernier sur les peuples chrétiens. A la tête de ces peuples s'avancant vers le trône divine marche leur chef spirituel — Jésus. Ils arrivent se servant de tous les moyens de communications: chemin de fer, autos, moteurs, ballons et avions. Les hommes sont habillés élégamment et avec goût et accompagnés de leurs femmes très belles et en robes chics. Le clergé chrétien se trouve aussi accusé de la déformation de la loi de Jésus. Les croisades, les cruelles persécutions en Espagne, à Mexico et à Congo belge sont des taches noires sur la chrétienté et c'est faute du clergé toujours contraire à la progression de la pensée. D'où vient que nombreux chrétiens éminents, entre autres les meurtriers de Giordano Bruno et de Galilée sont rejetés dans l'Enfer pour l'éternité. Le même châtimement est destiné pour certains papes énumérés par leurs noms propres, de Constantin (VIII^e siècle de n. e.) jusqu'à Benoit XI (XIV^e siècle de n. e.). Par contre les savants, les inventeurs, les découvreurs, les investiga-

teurs tels que Kepler, Copernic, Descartes, Locke, Hume, Fichte, Lenine, Franklin, Huxley, Pierre Curie et sa femme Marie Curie-Sklodovska et beaucoup d'autres reçoivent une „couronne d'or“ au ciel. Dans le même groupe, on ne sait pas trop pourquoi, l'auteur place aussi Shakespeare, Goethe et Tolstoï. Les applaudissements, la joie générale, les embrassements et les gratulations finissent cette scène (chap. IV).

Enfin les représentants de l'Islam apparaissent devant le Tribunal Suprême. Moḥammad le Prophète, son gendre et le calife 'Alī et aussi trois premiers califs obtiennent la justification et le pardon de Dieu. Ce ne sont que ceux parmi les successeurs de califs qui s'étant éloignés de la loi du Prophète écrite dans le Coran, ont causé les malheurs du monde islamique. Le résultat de leur abandon de la pureté primitive de l'islam furent sa division en une multitude de sectes, la discorde, l'infériorité de femme, l'oppression des pauvres. Tout de même ceux des musulmans qui se sont distingués par leur bonté et leur probité, surtout les savants, les poètes et les gens d'activité sociale entrent au Paradis. Parmi les élus on trouve Nadir Chah (!), Behaullah et Ġamālū'd-Dīn Afġānī, propagateur de l'idée de panislamisme. Cette scène clôt la vision de Aḥwond Mollā Fath-'alī.

Malgré la naïveté de la conception et son caractère utopique *Hwab-e šegest* est un pamphlet plein de hardiesse et de courage contre l'arrièrisme et la despotisme de la dynastie des Kadjars en Iran. Il fournit ainsi un document de valeur qui permet d'envisager d'une manière plus exacte la psychologie des intellectuels iraniens contemporains, agités de contradictions intérieures et d'une profonde crise idéologique. Une révolte spirituelle et morale contre la réalité de chaque jour, et en même temps l'escapisme, les tendances utopiques, une rêvasserie et un culte des idéaux nébuleux d'une humanité totale — voici les traits principaux d'un intellectuel iranien médiocre, tel que l'auteur lui-même. Sa liaison dans les idées avec le grand mouvement de réforme religieuse représenté par le babisme et le béhaïsme est indisputable. D'où il résulte que Aḥwond Mollā Fath-'alī d'Iṣfahān ainsi que son oeuvre *Hwab-e šegest* méritent de ne pas tomber dans l'oubli.

F. Machalski

MOEURS ET RITES NUPTIAUX CHEZ QUELQUES GROUPES ETHNIQUES D'ÉGYPTE DE NUBIE ET DE LIBYE, D'APRÈS LES RÉCENTS TRAVAUX ARABES

Nous pouvons observer ces derniers temps un intérêt grandissant en Egypte envers les oeuvres artistiques et littéraires populaires ainsi qu'envers les moeurs. Le Centre du Folklore (Markaz al-Funūn aš-ša'biya) s'est formé au Caire en 1957, sous la direction de Ruṣḍī Ṣāliḥ. Le but

de ce Centre est l'instruction de spécialistes s'occupant de recherches folkloriques. Les deux premiers numéros du journal édité par ce Centre („al-Funūn aš-Ša'biya, Folk-Lore, Caire, 1959, 1960) contiennent des matériaux intéressants relatifs aux moeurs et amassés par les équipes du Centre dans les diverses régions du pays. Parmi ces articles, c'est celui intitulé „Ādāt wa taḳālīd al-usra fi'n-Nūba“ (Moeurs et traditions familiales en Nubie, No 2, p. 85—96), qui nous fournit le plus grand nombre d'informations en ce domaine. Les recherches sur le terrain de Nubie ont été faites entre la région de l'Assouan au nord, et le village de Balāna, au sud. Au début de l'article se trouvent des informations de caractère anthropologique et ethnographique. Les auteurs divisent la population de cette région en tribus al-Fādidgā (الفاديجا) de type Egyptien ancien et al-Kenūz (الكنوز) de type nègre¹. Ils donnent ensuite une description générale des villages de Nubie situés près du Nil et formés de 10 à 20 maisons, décrivent le bazar des dattes à Balāna, et mettent au premier plan l'agriculture — base d'entretien de la population. Viennent ensuite les moeurs et les traditions liées aux événements de la vie familiale, comme: la naissance, la circoncision (*hitān*), les fiançailles, le mariage, le mariage avec les secondes ou troisièmes épouses, le divorce et la mort.

D'autres articles traitent des traditions nuptiales, et il faut citer ici les matériaux contenus dans: „Taṣṣilāt min Marsā Matrūḥ wa Siwa“ (Annotations de Marsā Matrūḥ et de Siwa, No 1, p. 42—46) précédé d'une description de Siwa qui comprend un grand village et quelques autres plus petits. Toute la population de la région comprenant six mille habitants, qui s'occupent d'agriculture pendant deux mois par an seulement; leur existence est basée sur la récolte des dattes et d'olives, le revenu des sources d'eau et du commerce avec Marsā Matrūḥ. Les auteurs considèrent le dialecte de l'oasis de Siwa comme incompréhensible pour les habitants du Caire. En réalité, la population de l'oasis de Siwa se sert d'un dialecte berbère fortement arabisé².

¹ Il existe une contradiction entre les données citées par les auteurs de l'article et celles fournies par l'*Encyclopédie de L'Islam*, où les al-Kenūz sont reconnus comme type nubien correspondant à celui de l'ancienne Égypte: „Le type nubien lui même hybride, qui remonte à l'âge de l'Égypte prédynastique, est conservé d'une façon très pure chez les Kenūz...“ (t. III, p. 1008). Le nom Fādidgā désigne seulement l'un des dialectes de Nubie Nilotique cité par E. Reinisch dans *Die Nubasprache*, Vienne, 1879 ou sous la forme *fiyādičča* — faisant partie du dialect *maḥasī*, parlé dans le territoire allant de Korosko à Abu Fatma, par Ch. H. Armbruster dans son *Dongolese Nubien, A Grammar*, Cambridge 1960, p. 13.

² Les auteurs ne tiennent pas compte des oeuvres des auteurs européens, qui jusqu'à la fin du XIX siècle, ont étudié la langue et les

L'article de Hasan al-Aḡmāwī: „Ādāt wa-t-taḳālīd az-zawāḡ 'inda Libiyīn“ (Coutumes et traditions nuptiales chez les Libyens, No 2, pp. 82—84) contient des matériaux concernant un terrain plus éloigné, sans en préciser les données géographiques. L'auteur nous donne encore des détails sur les coutumes nuptiales de la population sédentaire et celles des tribus bédouines et Tubbū (Tibbū) التبو¹.

Les matériaux publiés ne sont pas toujours pourvus d'une documentation scientifique suffisante. Les auteurs donnent des descriptions minutieuses des rites et des costumes, de la valeur des présents de noce sans dire un mot des données économiques de la situation matérielle de la population. Les indications exactes sur les tribus citées manquent également. Tous ces matériaux recueillis récemment (dans les années 1959/60), nous montrent les habitudes et les rites qui existent actuellement.

Il convient de s'attarder surtout sur les moeurs et rites de mariage dans les différents groupes. Certains possèdent beaucoup de points communs, d'autres diffèrent selon la situation économique-sociale du groupe choisi.

Les fiançailles. La caractère patriarcal de la famille se retrouve dans l'impossibilité d'un choix libre pour la fiancée choisie par les parents en Nubie comme en Libye. En Nubie les unions entre personnes de la même famille sont fréquentes; dans le cas où il n'y a pas de jeune fille à marier dans la famille, le garçon ne peut se marier qu'avec une jeune fille du même village. Cette sorte de mariage est appelée „mariage intérieur“ (*zawāḡ min ad-dāḥil*, No 2, p. 89). Chez la population sédentaire de Libye, il est d'usage aussi de se marier en famille, ou le cousin paternel, c'est à dire le fils du frère du père a priorité sur le cousin maternel, c'est à dire le fils de la soeur de la mère. Le garçon peut finalement se marier avec une fille de la même tribu. Dans l'oasis Siwa, on fiance en famille des petits enfants, et les mariages s'effectuaient, il n'y a pas longtemps, avant même la nubilité des fiancés. Un peu plus libres sont les coutumes existantes chez les habitants de Marsā Matrūḥ où le garçon même quand il devrait se choisir une fiancée dans sa propre famille, peut choisir la jeune fille qui lui plaît, lui avouer

moeurs de l'oasis Siwa. On peut citer ici quelques travaux valables: Bricchetti — Robetecchi, *Sul dialetto di Siuwa*, extrait du t. V, I-er trimestre fasc. IV des Comptes rendus de l'Académie de Lincei (Rome 1889). René Basset, *Le dialecte de Syouah*, Paris 1890. H. Stumme, *Eine Sammlung über den berberischen Dialect der Oase Siwa*, Leipzig 1914. Maḥmūd Muḥammad 'Abd Allāh, *Siwan Customs*, Cambridge 1917. W. Seymour Walker, *The Siwi Language*, London 1921.

¹ Les tribus Tubbū (Tibbū) — population du Sahara de l'Est habitent le territoire compris entre le désert de Libye à l'Est, Hoggar à l'Ouest, le Fezzan au Nord et le lac Tchad au Sud.

son amour, et obtenir son consentement, mais il doit essayer de recevoir l'autorisation du père de la fille. Chez les bédouins de Libye, les jeunes peuvent se rencontrer et arriver à une entente, et le garçon fait sa demande de mariage au père de la fille. En Nubie, si les parents de la jeune fille consentent à la demande, le père ou à son défaut, l'un des plus proches parents du fiancé se rend avec quelques uns des habitants les plus âgés du village chez les parents de la fille pour préparer le contract de mariage et en fixer la date. La famille de la jeune fille offre aux visiteurs des dattes et des flocons de maïs. Le fiancé paie ce jour-là une somme de 2 à 5 guinées. A partir de ce jour — là, la fille nubienne qui, jusque-là ne se cachait pas le visage devant les habitants du village, se voilant seulement devant les étrangers, doit le faire en présence de son futur mari. Le jeune homme peut voir la fille choisie par ses parents sans qu'elle puisse le voir elle même et sans qu'elle se sache même demandée en mariage. A Marsā Matrūh, lorsque le père de la fiancée, en présence des hommes des deux familles, déclare consentir à la demande en mariage du garçon, il fait égorger un mouton, c'est que l'on appelle *dabḥ* (immolation). On discute ensuite le *mahr*¹, qui se paie aujourd'hui en espèces (on le calculait autrefois en chameaux). Le fiancé doit préparer la maison: acheter un coffre, des ustensiles de cuivre et des vêtements pour son épouse, qui elle apporte quelques couvertures de laine reçues de son père. A l'oasis de Sīwa, le fiancé ne paie pas de *mahr*, mais il donne à la fiancée des cadeaux en nature, le plus souvent de la farine. En Libye, chez les peuplades sédentaires, les deux familles au moment des fiançailles, fixent le „mahr“ qui varie de 20 à 200 guinées; après quoi, le jeune homme envoie à la fiancée un présent nommé *al-bayān* (déclaration, supplément) — vêtements, aliments, manteau traditionnel de soie brodé de fils d'argent, et panier contenant du henné. Le *mahr* chez les tribus bédouines de Libye est payé en argent, en bétail ou en grain. En Nubie le *mahr* se paie le jour du mariage. La première partie du *mahr* varie de 6 à 20 guinées, la deuxième de 5 à 10.

La soirée du henné. Les cérémonies du mariage en Nubie débutent par la „soirée du henné“ (*layla al-hinnā*) qui correspond à la „soirée de la virginité“ en Pologne. Le henné a ici un sens symbolique, d'après Westermarck (*Survivances païennes dans la civilisation mahometane*, Paris 1935, p. 138): „le henné n'est pas employé seulement comme cosmétique, mais comme moyen de purification ou de protection contre les influences malignes...“. Chacun des fiancés invite les cousins et les amis qui passent la soirée à plaisanter et à chanter des chansons traditionnelles. Dans la même soirée la femme la plus âgée

¹ „mahr“ — cadeau de noce à la fiancée, dont la valeur est fixée le jour des fiançailles et qui constitue les préliminaires des cérémonies du mariage.

de la famille frotte de henné le corps du fiancé vêtu seulement d'une vieille *ḡallābiya*. Les amis du fiancé se frottent également de henné les mains et un endroit quelconque du corps. Après quoi le fiancé se baigne et se frotte encore une fois les paumes et les pieds de henné. La fiancée et ses compagnes font de même. Une coutume semblable existe chez les Libyens sédentaires. Le lundi, la fiancée invite ses cousines et ses amies et passe avec elles la journée à chanter et à s'amuser. Le jour suivant, elles vont toutes au bain; de retour à la maison une vieille femme qui a déjà fait le tatouage au menton de la fiancée, lui frotte les paumes de henné. La fiancée prend aussi dans la bouche un peu de henné. Une autre coutume tout à fait différente de celle-ci est d'usage dans la tribu Tubbū, où les femmes sont remarquables pour la beauté de leur visage et leur stature; elles se coupent les cheveux, les nouent en petites nattes qu'elles graissent. Elles portent des manteaux spéciaux et sont armées comme les hommes d'un poignard et d'une pique. Après la demande en mariage faite par le père du garçon à la famille de la fille et après avoir fixé le montant du *mahr*, on fixe également le jour même la date du mariage. Le soir la fiancée et ses amies étalent une natte dans le désert et s'arment de bâtons de palmier. Le fiancé et ses amis font de même, mais ils doivent placer leur natte loin de la maison de la jeune fille. Au soir tombant les compagnons du fiancé s'approchent doucement pour enlever la fiancée endormie, défendue et gardée par ses amies. Si elles arrivent à la défendre, les fiançailles sont rompues et le fiancé perd tout ce qu'il a payé pour le *mahr*. Mais si les compagnons du jeune homme arrivent à enlever la fiancée, commencent alors les cérémonies de noces.

Le bain. Après la „soirée du henné“ c'est le bain des fiancés — la coutume la plus caractéristique des noces. En Nubie, le lendemain matin, le garçon accompagné de ses amis, va se baigner dans le Nil. Une fois sorti de l'eau il revêt des habits blancs et neufs, cousus à la main et un châle en soie, puis on l'encense. Le *ṣayḥ du kuttāb* qu'il fréquentait et les récitateurs (*faḳīh*) de Coran l'attendent à son retour du bain, tandis que les femmes chantent à plein gosier des halleluias stridents que l'on appelle *zagārid*. La recitation du Coran terminée, le fiancé prend une assiette contenant du blé, une autre des dattes, les enveloppe dans un tissu blanc et offre le tout au *ṣayḥ* et aux *faḳīhs*. Ensuite, suivi de son cortège il va rendre visite aux 7 voisins habitant à la droite de sa maison; et chez chacun d'eux il laisse une assiette de dattes et une assiette de flocons de maïs. S'il est très pieux, son cortège chante des chants religieux tout au long du chemin. A la sortie de la 7-ème maison, les *faḳīhs* s'éloignent, et le cortège commence à chanter des chants d'amour tout en se dirigeant vers la demeure de la fiancée. A l'oasis de Sīwa, le bain des jeunes se fait dans une source spéciale. Le jour des noces, après un dîner solennel pour lequel les participants ont reçu une invitation spéciale commence la fête (*sāmīr*) avec des danses

et des chants. Le soir, les jeunes gens mènent le fiancé à la source nommée „Balif“. En tête du cortège, marchent les vieillards qui invoquent le nom d'Allāh, suivis de jeunes gens jouant des instruments, chantant et dansant. Le fiancé se baigne dans la source et tout le monde rentre à la maison du jeune homme où continue encore le „sāmīr“. Avant le coucher du soleil la fiancée et son cortège formé de jeunes filles qui chantent se rendent à une autre source nommée „Tāmūs“. Les deux sources servent spécialement aux rites nuptiaux.

Le mariage. En Nubie, chez les Kenūz et les Fādidgā, le fiancé et son cortège vont à la maison de la fiancée. Cette coutume diffère d'une tradition de l'oasis de Sīwa, où la jeune fille, après le retour de la source, est transportée à la maison de son fiancé sur les épaules d'un des cousins de celui-ci. A Marsā Matrūh elle est transportée en palanquin à dos de chameau, précédée de danseuses et de musiciens, et des coups de feu sont tirés tout au long du chemin. Chez la population sédentaire de Libye, on emmène la fiancée à la maison du garçon dans une *'arba* fermée tout en la faisant suivre par des musiciens et des chanteurs loués pour toute la durée des cérémonies nuptiales. Le jeune nubien, après être arrivé à la maison de sa fiancée lui offre des présents: des parures, un collier en or que la femme portera aussi longtemps que durera l'union, des bracelets d'or pour les bras et d'argent pour les pieds (ces derniers, elle reçoit après la nuit de nocces). A la maison de la fiancée une chambre est préparée pour le jeune couple, les murs en sont garnis de feuilles de palmiers multicolores. Dans la chambre, se trouvent seulement des assiettes et des récipients de toutes sortes. Les meubles font partie des obligations du mari. Le soir des nocces, un ami du fiancé apporte le lit, le matelas, une natte et un sac de vêtements. Après le contrat de mariage, le nubien a le droit d'entrer chez son épouse en versant sur le seuil de la porte une somme d'argent à un ami gardien de sa femme. Il la trouve vêtue de sa robe de noce avec toutes parures. Sa tête et sa figure sont voilées d'un tissu blanc qu'il enlève pour la première fois, puis il retourne auprès de ses amis qui chantent et dansent toute la nuit. La jeune mariée, elle aussi, retourne auprès de ses compagnes. Les fiancés passent la nuit chacun avec leurs amis. Le jour suivant, les deux cortèges vont ensemble se baigner dans le Nil, où les jeunes mariés prennent un peu d'eau dans la bouche et s'en élaboussent l'un l'autre (autrefois ils le faisaient avec du lait). Ceci doit leur assurer la prospérité. D'après Doutté (*Magie et religion dans L'Afrique du Nord*, Alger, 1909, p. 476) „L'eau devient presque sacrée dans le pays où elle est rare et précieuse“. Pendant ce temps là, les parents de la jeune fille envoient au fiancé et à sa famille du macaroni au lait avec du sucre et du beurre (Le lait est le symbol de la prospérité ceci résulte des croyances communes à toute l'Afrique du Nord, où le lait est considéré comme ayant des valeurs de sainteté — *baraka*. Si quelqu'un n'a pas de lait dans sa

maison — sa maison est vide — dit un proverbe mauresque cité par Westermack (op. cit. p. 133). Le respect du lait trouve également une sanction religieuse dans le Coran, où le lait est cité parmi les dons spéciaux faits par Dieu à l'homme. Avant le retour du bain dans le Nil, des jeunes gens et de leurs cortèges, les parents de la mariée allument le feu devant leur maison en y jettant un peu de sel. Les nouveaux mariés passent sept fois par dessus le feu ce qui est destiné à les préserver des regards envieux. Le sel est généralement utilisé contre l'effet du mauvais oeil. Dans: *Manners and Customs of the Modern Egyptians*. E. Lane nous apprend qu'en Egypte, on fait brûler avec de sel un bout d'étoffe du vêtement de la personne qui a regardé un enfant d'un oeil envieux, pour annuler les mauvais effets qui en résulteraient. Selon Westermack le sel preserve aussi de l'attaque des ġinns (op. cit. p. 15). Le feu a aussi des propriétés magiques, dans certains cas purificatoires et éloigne les mauvais génies. (Doutté, op. cit. p. 41). Cet emploi du temps est observé durant les sept jours des cérémonies que chacun des mariés célèbre avec ses amis. Chez un des šayḥs on fait préparer pour les nouveaux mariés des amulettes qui les préserveront du mauvais oeil. Une coutume semblable est observée à Marsā Matrūh, où la fiancée avant de rentrer à la maison du mari fait sept fois le tour de la maison. Le nombre 7 est certainement le plus usité dans la magie musulmane. Dans l'orthodoxie musulmane la classification par 7 est très fréquente.

La nuit de noce. A la nuit de noce (*layla ad-daḥla*) se lient toute une série de coutumes intéressantes. Certains peuvent même faire annuler le mariage. En Nubie, le 7-ème soir après la rédaction du contrat de mariage, le fiancé entre dans la chambre de son épouse et lui donne une poignée de maïs qu'elle se met sur les genoux, il lui donne ensuite une autre poignée de maïs qu'elle doit aussitôt saisir pour la lui rejeter en plein visage, sinon, c'est le fiancé qui la jette sur elle. D'après Westermack, les céréales ont la „baraka“. Au Maroc, il existe une croyance à la sainteté du blé et de l'orge (op. cit. p. 135). On peut supposer que le maïs a une signification très proche. Les auteurs arabes ne donnent aucune explication de cette coutume. L'ami du jeune marié chasse avec une cravache les invités qui se trouvent dans la chambre et qui plaisantent avec le fiancé. Avant d'entrer dans la chambre de la mariée, le jeune époux récite la *bismillāh* (la formule: „au nom de Dieu“) pour que le šayṭān ne l'ait pas prévenu et n'ait pas pris la virginité de son épouse, *bismillāh* est une défense contre les ġinns et le mauvais oeil. Elle est si efficace que même les ġinns que l'acier et le sel ne parviennent à effrayer lui obéissent. (Westermack, op. cit. p. 17). Lorsque les mariés sont seuls, le mari raconte à sa femme des histoires amusantes et des plaisanteries. Au début elle ne doit pas réagir, ne prononçant pas un mot s'abstenant même de sourire, jusqu'à ce qu'il lui ait versé en plusieurs fois une certaine somme d'argent (ne depas-

sant pas 2 guinées). Arrivé à cette somme, la fiancée répond ou sourit en signe de consentement; sinon le mari peut exercer de force ses droits de mari. Durant la nuit des noces une „dāya“ (sage femme) aide les jeunes mariés, leur donne des conseils et si les circonstances l'exigent elle pratique l'opération nécessaire car d'habitude on circonceint les filles quand elles sont encore enfants. C'est elle aussi qui le 3-ème jour après la noce annonce à tous la perte de la virginité de la mariée. En Libye chez la population sédentaire, lorsque le jeune homme entre chez sa femme, un de ses amis casse un cruche plein d'eau pour leur assurer la prospérité et l'amour. On offre aux invités une boisson faite d'amandes broyées nommée *zurāna* et des douceurs. Parfois aussi au moment où le mari entre dans la chambre de sa femme on casse des oeufs. A l'oasis de Siwa, les mariés s'unissent aussi en présence de la „dāya“, mais comme on ne fait pas de „ḥitān“ aux filles, la noce s'effectue de façon naturelle. Ici aussi le 3-ème jour après la noce la „dāya“ montre le linge taché de sang. De même à Marsā Matrūh on pend devant la tente une couverture de laine fine blanche qui témoigne de la perte de la virginité. La nuit de noce a une signification spéciale chez les tribus de Tubbū pour la validité ou l'annulation du mariage. Les nouveaux mariés passent la nuit en parlant, en recitant des poésies en plaisantant. Si le jeune homme s'endort, la fiancée rompt les fiançailles en prenant le „mahr“ déjà payé. Même si le mari ne s'endort pas, la jeune épouse tente de s'évader de sa maison; s'il n'arrive pas à empêcher sa fuite et si elle réussit à sortir et à couper la bride d'un chameau ou d'un mouton attaché cela signifie la rupture du contrat et la jeune fille retourne chez ses parents. S'il arrive à l'empêcher de s'évader elle devient son épouse pour toute la vie et le divorce n'est pas permis.

„*Sabāḥīya*“. La matinée après la nuit de noce appelée en Nubie *sabāḥīya* est spécialement fêtée. Le mari reçoit du macaroni au lait avec du sucre ou du beurre. On immole un mouton pour le déjeuner des invités qui viennent offrir leurs vœux et leurs présents. Le jeune homme habillé de neufs sort de la maison avec une cravache à la main droite et un couteau à deux lames attaché sur le bras gauche, il s'en va vers le Nil précédé d'une fillette portant de l'encens. Tout cela sans doute pour but la purification du jeune marié par le bain rituel qui lui assurera l'immunité contre les ḡinns. Les nouveaux mariés sont les plus exposés à l'assiduité des ḡinns (Westermarck, op. cit. p. 14). Il est connu que les ḡinns ont peur du feu, de l'acier et des fumigations qui anéantissent aussi les maladies et l'effet du mauvais oeil. Il va au Nil pendant 7 jours et il doit retourner à la maison avant le coucher du soleil. Une croyance populaire est que les ḡinns se réveillent sous la terre et en sortent après le coucher du soleil; c'est alors qu'ils sont le plus dangereux. Durant toute la semaine, la jeune mariée ne sort pas de la maison. Ses parents fêtent chez eux d'après leur rang, et durant tout

ce temps les amis et voisins viennent présenter leurs souhaits au jeune mari. Dans la matinée de la „*sabāḥīya*“ le père de la jeune épouse lui envoie un cadeau rare et extraordinaire, qu'il doit avoir obtenu avec difficulté (par ex. un oeuf peint d'autruche de Soudan). A cette matinée se rattachent d'autres moeurs de l'oasis de Siwa. Le jeune époux sort de la tente (maison) et jette tout ou tour de l'argent, des dattes sèches et de douceurs, car on attribue beaucoup de „*baraka*“ aux fruits secs, dattes, raisins, noix, amandes. Dans les mariages au Maroc, on les utilise pour compléter l'approvisionnement du couple, pour tout adoucir, pour porter bonne chance. (Westermarck, op. cit., 137) Dans notre cas, on peut supposer que les dattes sèches sont employées comme moyen de purification. Puis les jeunes gens mènent le mari à la source, où il se baigne, et de là il se rend à la maison de l'un de ses familiers. Il retourne chez sa femme à la nuit tombante. Chez les bedouins du désert de Libye, on fête le 3-ème jour après la noce. On organise un grand festin, des courses de cavaliers, on tire des coups de feu pour le bonheur du couple.

Tous les autres groupes ethniques dont nous avons parlé respectent les traditions liées au 7-ème jour après la noce. En Nubie (chez les Fādidgā) le marié au bout de 7-ème jour, emmène sa femme dans sa maison et son père donne un festin auquel il invite tout le village. A son fils, il donne des présents en nature (la farine, le sucre, le beurre etc.) qui doivent lui suffire pour 40 jours. A Marsā Matrūh pendant 7 jours après la noce le nouveaux marié rentre à la maison très tard le soir et en sort à l'aube (c'est une mesure de précaution contre le mauvais oeil), tandis que la mariée ne sort pas du tout. Au 8-ème jour le jeune couple se présente devant les invités pour lesquels on immole des bêtes. Chez la population sédentaire de Libye la mariée durant les 7 jours après la noce ne doit faire aucun travail dans sa nouvelle demeure. Toutes les besognes sont effectuées par ses cousines et ses amies. Après 7 jours en donne un festin dans la nouvelle maison. A l'oasis de Siwa, pendant 7 jours, les nouveaux mariés restent tout à fait seuls dans la maison. Le 7-ème jour leurs familles viennent les visiter en apportant des présents nommés „présents du 7-ème jour“, le 8-ème jour on immole la volaille offerte par la famille de la mariée et les époux invitent leurs amis à un festin. En Nubie chez les Fādidgā, existe encore une coutume liée au 40-ème jour après la noce. Il n'est pas permis aux jeunes époux de sortir jusque-là de la maison. Durant cette quarantaine, le mari peut sortir de la maison, mais il doit mettre sous son oreiller un couteau à deux lames pour se défendre contre les ḡinns, et les empêcher de séduire son épouse. Mais il est strictement interdit à la jeune mariée de sortir avant les 40 jours. Elle sort ensuite vêtue des habits offerts par sa belle mère le jour du *sabāḥīya*. Chez les Kenūz la jeune, femme reste à la maison de ses parents toute une année après le mariage. Elle ne peut ni sortir ni faire aucune be-

songe à la maison, sauf celles concernant son mari. Les deux époux restent l'année entière chez les parents de la mariée qui pourvoient à leurs besoins. La mère s'occupe de la maison. Si la jeune femme n'a pas d'enfant au bout de la première année, elle reste à la maison 3 ans encore et le mari peut alors la emmener chez lui. Durant ce séjour chez les parents de la femme, le mari ne doit pas voir le visage de sa belle mère.

Les matériaux cités témoignent d'un grand nombre des similitudes entre des groupes ethniques éloignées les uns des autres. Les diverses coutumes ont subi l'influence dominante de l'Islam d'une part, celle des croyances et des préjugés de l'autre. Beaucoup de rites sont liés à la croyance au *ḡinns* et au mauvais oeil, si répandue dans tout le Proche-Orient. La plupart du temps les auteurs décrivent la coutume donnée, sans en expliquer la genèse.

Ces matériaux des plus récents présentent une certaine valeur car ils peuvent s'avérer utiles à une étude plus étendue de ce sujet.

K. Skarżyńska

BULLETIN CRITIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

ANĪS-AL-HŪRĪ AL-MAQDISĪ, *الاتجاهات الأدبية في العالم العربي الحديث*, Beirut-Lebanon, 1960, pp. 494*

This is a study of the political, social and intellectual background of the Arabic literature in the first half of the twentieth century, written by an excellent specialist, professor-emeritus of Arabic literature at the American University of Beirut.

Both the first and present edition have been provided with fore-words by Ra'if Abi'l-Lam' the director of the Department of Culture in the Arab League.

The work consists of four parts and a short Introduction.

In the Introduction, the author draws attention to the fact that in the literature there are always two different elements: the element of durability, which gives it immortality to it and the element of renewal and change, which shows tendencies to development, evolution and which makes the literature move in a new direction. All these remarks are richly illustrated with quotations from the most prominent ancient Arab poets.

The first part of the book is devoted to the so-called „national trend“ in the Arabic literature (*الاتجاه القومي*) and deals with the problems like: conflicts among the literary tendencies under the Ottoman rule, in the time of 'Abd al-Ḥamīd II, the movements in the epoch of ad-Dustūr, the national Arab renaissance and its traces in Arab psychology, conflict between the Deputies, and the Arab people, and the establishing of a group around the idea of Arab unity.

In the second part, the author discusses the „social trend“ (*الاتجاه الاجتماعي*) and describes the course of social renaissance in the Arab world and what reflection it has found in the literature.

The subject of the third part called „intellectual trend“ (*الاتجاه الفكري*) is the literature reflecting man's considerations concerning life and nature. Al-Maqdisi draws attention to the fact that this kind of literature is not quite a new phenomenon in the literary history of the Arabs, because many ancient authors had already dealt with these problems but they did not evolve a separate type of literature. The

* This is the second enlarged edition of the above-mentioned book, first published in Beirut, 1952.